## ST MAURICE DE GOURDANS

Accusé de réception en préfecture 001-210103784-20220908-220402\_2ADJOINT-DE Date de télétransmission : 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022

### DEPARTEMENT

AIN

## Séance du 8 septembre 2022

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil
Municipal de la Commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS étant
assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale en date du deux septembre deux-mille-vingt-deux, sous
la présidence de M. Fabrice VENET, Maire;

De Votants:

19
Etaient présents: MM. BRAU, CALARD, LONGCHAMP, MASSON, MITANNE, RAPPY, VENET

VOTES:
Pour
19
Mmes, BA, BOUVIER, CROST, LLAMBRICH, OLLIER, PAVAILLER,
0
PEGACHE SAINT GENIS

Contre 0 REGACHE, SAINT-GENIS. Abstentions 0

Excusés ayant donné pouvoir : ARRAMBOURG Jérôme à BA Catherine, VENÇON Yves à BOUVIER Denise, PERRIN Julien à MASSON Jean-Michel, PUYPE Camille à Myriam Saint-Genis.

Etaient absent(s): Samuèle SALMON-NANUS, Delphyne GISSIEN

Myriam Saint Genis, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

# <u>Délibération n° 22.04.02 – Création de deux postes d'adjoints au maire supplémentaire :</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant que le Code Général des Collectivité Territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** de créer deux postes d'adjoints au maire supplémentaire, ce qui fixe à six le nombre d'adjoints au maire de la commune,

Par conséquent, le tableau du conseil municipal sera modifié.

08 septembre 20

Le Mair